

Paris, le 15 mars 2017
Communiqué de presse

Revitalisation des centres anciens : l'Anah et l'Epareca signent une convention triennale



Blanche Guillemot, directrice générale de l'Anah et Valérie Lasek, directrice générale d'Epareca ont signé le 15 mars 2017 une convention triennale de partenariat. L'agence et l'établissement public officialisent ainsi leur collaboration et la complémentarité de leurs actions, dans les centres anciens des petites villes et des villes moyennes, là où la conjugaison entre une action pertinente sur le commerce et une intervention résolue sur l'habitat est un facteur clé de revitalisation.

Ces centres connaissent un taux de vacance très important et une offre limitée de logements et de locaux commerciaux, qui accélèrent la désertification commerciale.

Grâce à cette convention, l'Anah et l'Epareca visent à améliorer l'efficacité des interventions conduites sous la responsabilité de chacun des deux établissements, en favorisant les mutualisations et la mise en synergie des moyens.

Concrètement, ce partenariat va d'abord permettre un partage des connaissances et un suivi opérationnel partagé sur le plan national et local afin, notamment, de permettre un ciblage des immeubles stratégiques en termes de requalification de locaux commerciaux ou artisanaux. La convention est prévue pour une période de trois ans, le temps de définir des projets et d'aider à les monter avec les collectivités territoriales. Des évaluations régulières de cette action seront conduites.

Deux sites du programme de revitalisation des centres-bourgs – Pont Saint-Espirit (30) et Lodève (34) – ont été retenus pour expérimenter les modalités de cette nouvelle collaboration.

L'Anah

L'Anah accompagne les territoires dans la mise en œuvre de politiques locales d'amélioration de l'habitat privé. L'Agence apporte des subventions aux collectivités pour la réalisation d'études ou d'opération programmées d'amélioration de l'habitat (opah). Par ailleurs, elle octroie des subventions aux propriétaires occupants et bailleurs pour la réalisation de travaux de réhabilitation sous certaines conditions. L'action de l'Anah sur le parc ancien dégradé s'inscrit dans des projets de développement local, en milieu rural ou urbain. L'intervention sur l'habitat constitue en effet un levier pour des projets de revitalisation plus larges, mobilisant d'autres thématiques comme les aspects commerciaux ou économiques, principalement à travers le programme centres-bourgs. www.anah.fr

Epareca

Epareca, établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, intervient dans l'ensemble des quartiers en politique de la ville ainsi que dans les quartiers éligibles au PNRQAD. Depuis 20 ans, Epareca assure, sur saisine des collectivités, à défaut d'initiative privée praticable, la maîtrise d'ouvrage d'opérations de création, de transformation ou de reconversion de surfaces commerciales et artisanales, de commercialisation le cas échéant et de gestion locative, afin de permettre le retour au droit commun par remise sur le marché de l'investissement et de la gestion privés. Le contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 de l'établissement conforte ce statut de promoteur public de référence dans ces quartiers. www.epareca.org

Contacts presse :

Epareca

Guillaume DOYE

gdoye@epareca.org

03 28 52 13 18 ou 06 84 81 29 38

Anah

presse@frapiersaab.com

06 70 10 82 24 ou 06 12 37 13 75